

**Rapport de la Commission au Conseil intercommunal**

**Etude du préavis N° 01/2026**

**Demande de crédit de CHF 930'000.00 TTC, pour la vidange, les investigations approfondies et la réfection des digesteurs de la STEP**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de

Madame	Sara Speckinger Lenoir, Chigny
Messieurs	Marc-Henri Duvoisin, Préverenges Jacky Leimgruber, Ecublens Joseph Weissen, Morges Philippe Buri, Hautemorges

s'est réunie le 11 février 2026 dans les locaux de l'ERM.

Nous avons été accueillis par Madame Caroline Villard et Messieurs Jean-Jacques Aubert, Sébastien Bonnard et Liamine Bennoui.

Le préavis, très détaillé, a été complété par une présentation annexe expliquant le fonctionnement de la partie digesteur de la STEP.

Comme mentionné au point 3 du préavis, le dernier grand contrôle date de 2018.

Nous sommes dans une phase régulière de vidange et révision de ces ouvrages. Le rapport 2018 met en avant que des travaux plus poussés doivent être faits par rapport aux révisions précédentes.

Le montant, élevé, prend en considération les réfections de la partie en béton naturellement rongée par l'âge des digesteurs.

Dans ce budget est prévu la phase d'évacuation des gaz par l'injection de gaz inerte. C'est une obligation de la SUVA pour garantir la sécurité sur le site afin de limiter les pertes de méthane et les risques d'explosion. (Montant : CHF 50'000.-TTC.)

La direction de la STEP émet une réserve si lors de l'inspection l'état des cuves en béton nécessitent des travaux plus complexes que ceux prévus dans le budget de ce préavis. Une demande complémentaire serait faite au Conseil intercommunal.

Dans la réflexion globale, le service technique interne a chiffré une reconstruction complète des deux digesteurs. L'estimation de ces travaux pour la démolition et la reconstruction des digesteurs s'élèverait à plus de CHF 5'500'000.-- TTC.

La stratégie actuelle est de moderniser et de reconstruire la nouvelle STEP. Une fois la STEP en fonction elle pourra cibler les besoins de traitement des boues. Ce serait une erreur de mettre en service un nouveau digesteur sans connaître la qualité des boues qui seraient introduites dans le nouveau système.

Pour le démarrage de la nouvelle STEP, le volume actuel disponible est suffisant.

En rappel, les investissements dans ces digesteurs permettent une autonomie de ~70% des besoins en énergie du site.

### **Conclusions**

La commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 01/2026 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,

#### DÉCIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 930'000.-- TTC, pour la vidange, les investigations approfondies et la réfection des digesteurs de la STEP
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Le Président

Le Rapporteur

Marc-Henri Duvoisin

Philippe Buri